

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20220316-2022_041-DE

2022-041

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 16 mars 2022 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Débat d'Orientation
Budgétaire 2022 :
Rapport

Présents : Philippe GREFFIER, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Robert BATIGNE, Alain BOUSQUET,
Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU,
Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Charles PAULY,
Bruno PERLES, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON,
Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Jérôme WILTZIUS,
Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 mars 2022

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François
GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

17 MARS 2022

Procurator(s) : Brigitte BATIGNE à Sabine CHABERT, Guy BONDOUY à
Philippe GREFFIER, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Hélène GIRAL, Javier DE LA CASA à
Philippe GUIRAUD, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN,
Jacqueline RATABOUIL à Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL
à Bernard PECH, Monique VIDAL à Denis BOUILLEUX.

PAR PUBLICATION
LE

17 MARS 2022

Excusé(s) : Christophe PRADEL, Nadine ROSTOLL, Pierre BARBAUD,
Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Prescillia GRANIER,
Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

PAR DELEGATION
LE

Signature

Absent(s) : Eliane BOURGEOIS MOYER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Dominique DUBLOIS, Frédéric JEANJEAN,
Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Henri POISSON,
Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre QUAGLIERI.

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220316-2022_041-DE



2022-041

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1, L. 5211-36, D. 2312-3 et D. 5211-18-1,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment l'article 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1^{er},

VU l'article 17.1° du règlement intérieur de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU l'alinéa VIII de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 précisant que le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption,

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'un débat d'orientation budgétaire est organisé dans un délai de deux mois précédant la séance du vote du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un rapport qui donne lieu à débat. Ce rapport doit comporter les informations suivantes : les orientations budgétaires envisagées, la présentation des engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail.

Ce rapport donne lieu à un débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE que le Débat d'Orientation Budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et sur les budgets annexes de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, a eu lieu avant le vote des budgets primitifs de l'exercice 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 16 mars 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER

